

Délibération 2023/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 6 janvier 2023

Date de la convocation : 2/01/2023

Date d'affichage : 2/01/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : SERVITUDE ENEDIS – CHEMIN DE LA MAGDELAINE –
PARCELLE D987 ET 990**

L'an deux mil vingt-trois et le six janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL,

Quorum : 14/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une convention de servitudes Enedis pour une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 35 mètres sur une bande de 3 mètres de large, chemin de la Magdelaine, parcelle D 987 et D 990.

Une compensation forfaitaire de 50 € sera versée à la commune lors de l'établissement de l'acte.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention de servitude ENEDIS pour les parcelles D 987 et D 990 au chemin de la Magdelaine.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 12/01/2023
034-213401979-20230106-DE_2023_002-DE